

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00690
Numéro SIREN : 878 019 330
Nom ou dénomination : 2KSOUURE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001102

2 K SOUDURE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 €
Siège social : 10 lotissement de la mare
76110 ANNOUVILLE VILMESNIL
878 019 330 RCS HAVRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 FEVRIER 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|--|-------------------------|
| ✓ Résultat de l'exercice (bénéfice) : | 9 412,35 euros |
| ✓ Autres réserves : | 19 341,18 euros |
| <i>Soit un montant distribuable de</i> | <i>28 753,53 euros.</i> |

AFFECTATION

- ✓ Autres réserves : 28 753,53 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte qu'étant le premier exercice cette obligation n'est pas applicable.



①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021
CERTIFIÉ
CONFORME

Désignation de l'entreprise 2KSOUURE

Adresse de l'entreprise 10 Lotissement de la Mare 76110 ANNOUVILLE VILMESNIL

SIREN

8 7 8 0 1 9 3 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 3

				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 1		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	24 916	138	24 778
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	24 916	138	24 778
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances	068	070	20 707		20 707
	(2) Clients et comptes rattachés *					
	Autres* (3)	072	074	4 387		4 387
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	30 993		30 993
Charges constatées d'avance*	092	094				
	Total II	096	098	56 086		56 086
	Total général (I + II)	110	112	81 002	138	80 864
PASSIF				Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		1
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131)	132		19 341
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		9 412
	Provisions réglementées			140		
		Total I			142	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		25 230
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		676
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	172	9 481	26 202
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176		52 109
	Total général (I + II + III)			180		80 864
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		24 916
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 2KSOUDURE

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	24 916	464		466	24 916				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	24 916	494		496	24 916				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	138	554		556	138				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	138	574		576	138				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

© Sage * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2KSOUURE Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	35 287
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	6 684
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS 2KSOUUDURE

Emprunts

Libellés	Début Exercice	Acquisition exercice	Remboursement exercice	Fin exercice	à - 1 an	1 an à 5 ans	à + 5 ans
EMPRUNT CAG achat camion	0,00	25 230,00	0,00	25 230,00	13 599,91	11 630,09	0,00
TOTAL	0,00	25 230,00	0,00	25 230,00	13 599,91	11 630,09	0,00

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- * Continuité de l'exploitation;
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- * Indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

La réforme des règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs est applicable à titre obligatoire depuis 2005.

Les règles et méthodes comptables qui figurent aux pages suivantes précisent les nouvelles notions.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants doit être porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Après examen de l'ensemble des immobilisations, il a été considéré qu'aucune immobilisation de la société n'est concernée par cette nouvelle réglementation. Aussi, les durées d'amortissement des immobilisations n'ont pas fait l'objet de modifications sur l'exercice

3°) METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne, la valorisation des stocks finals, elle a été effectuée suivant la méthode :
du dernier prix connu à la date de clôture.

4°) CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, d'une autre société.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1°) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (CPTÉ 203) ET AMORTISSEMENT (CPTÉ 2903).**

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

2°) FONDS COMMERCIAL (COMPTE 207) ET PROVISION (COMPTE 2907)

Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- matériel industriel :
- agencement, installations :
- matériel de transport :
- mobilier, matériel de bureau :
-

**COUT DE PRODUCTION DES
IMMOBILISATIONS (classe 2)**

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise pour elle même.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles 354 et 355 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Se référer à l'imprimé fiscal n° 2033C.

AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

**METHODES DE CALCUL DES
AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS****1°) AMORTISSEMENTS :**

Se référer au tableau fiscal n° 2033C

2°) PROVISIONS :

Se référer à l'imprimé fiscal n° 2033D

COUT DE PRODUCTION DU STOCK (classe 3)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock.

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES**

1°) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (compte 486).

Aucune charge constatée d'avance n'a été enregistrée en fin d'exercice.

2°) PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Aucun produit à recevoir n'a été enregistré en fin d'exercice.

**CAPITAL SOCIAL
(compte 101)**

Voir tableau ci-joint.

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
CHARGES A PAYER SUR DETTES**

1°) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (compte 487)

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

2°) CHARGES A PAYER SUR DETTES

43 Se référer au tableau des charges à payer, annexé au bilan.

CREDIT-BAIL

Aucune opération de crédit-bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

METHODES DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

**ENGAGEMENTS PARTICULIERS
FINANCIERS**

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Composition du capital social
(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983- article 24-12')

DIFFERENTES CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE
	Au début de l'exercice	Crées pend. l'exercice	Remboursés pendant l'ex.	en fin d'exercice	
PARTS SOCIALES	1			1	10
ACTIONS ORDINAIRES					
ACTIONS AMORTIES					
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORIT. SANS DROIT DE VOTE					
ACTIONS PREFERENTIELLES					
CERTIFICATS D'INVESTISSEMENTS					